

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération

N° 19.087.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE PARENTALITÉ

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) –
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LAEP « LA BOUGEOOTHÈQUE EN
DOMITIENNE » – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) – Règlement intérieur du LAEP « La Bougeothèque en Domitienne » – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n°16.040.0 du 14 décembre 2016 portant modification statutaire – Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de communes La Domitienne et notamment l'annexe 1 au point 2.3.2, notifiant la création, gestion et évaluation d'un lieu accueil enfants parents (LAEP) ;

Vu la délibération n° 18.134.4 du 4 juillet 2018 du Conseil communautaire portant sur la mise à disposition des locaux pour la mise en œuvre du LAEP intercommunal ;

Vu le projet de règlement intérieur du LAEP « La Bougeothèque en Domitienne » ;

Considérant que l'étude diagnostic enfance jeunesse réalisée, en 2015, axe prioritairement la création d'un dispositif de soutien à la parentalité sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a acté dans le cadre d'une modification statutaire, en séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2016, la création, la gestion et l'évaluation d'un lieu accueil enfants parents (LAEP) ;

Considérant qu'un projet « La Bougeothèque en Domitienne » version Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) a été présenté aux instances du Conseil départemental de l'Hérault et de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault lors d'une réunion protocolaire en date du 21 juin 2018 ; et que ces instances partenariales ont validé ce projet innovant ;

Considérant que le 4 juillet 2018 une convention de mise à disposition de locaux a été actée entre la commune de Nissan-lez-Ensérune et La Domitienne pour instaurer le LAEP sur cette commune et pour l'aménager selon le principe de « Bougeothèque » avec un matériel favorisant la motricité libre ;

Considérant que le projet LAEP, précédemment présenté aux instances partenariales notamment à la CAF de L'Hérault et au Conseil départemental de l'Hérault, doit être doté d'un règlement intérieur en vue de décliner les modalités générales du fonctionnement liées à l'accueil du public visé et de procéder à son affichage ainsi qu'à celui de la « Charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires » dans ledit lieu ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Pierre CROS, 4^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les termes du règlement intérieur du Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « La Bougeothèque en Domitienne » tel que joint en annexe.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer ainsi que ses avenants éventuels et tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

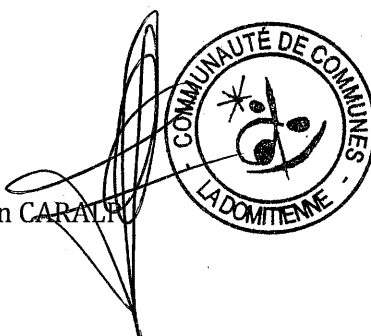
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALFO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_08

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_08